## Les prix pour *Up* (Région de Bruxelles-Capitale)

Prix Janvier 2021 (\*) - TVA incluse
Cette fiche de prix fait intégralement partie des Conditions Spécifiques et/ou Conditions Contractuelles de votre/vos Contrat(s) avec
Electrabel sa (ci-après "ENGIE")



Les prix qui vous sont facturés sont constitués des parties suivantes : le prix pour l'électricité, le prix pour le gaz, la redevance fixe, les coûts d'électricité verte et le cas échéant de cogénération, les Coûts de Réseau électricité et gaz (approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux) et enfin les Suppléments (taxes et surcharges) fixés par les pouvoirs publics. Les prix pour l'injection de l'électricité sont également repris sous le point 1. Ce prix vous sera crédité conformément aux Conditions Contractuelles de votre Contrat.

ELECTRICITE: PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 4 ANS					
NORMAL	Janvier 2021				
Prix par kWh (c€/kWh)	7,089				
BIHORAIRE	Janvier 2021				
Prix par kWh heures pleines (c€/kWh)	8,403				
Prix par kWh heures creuses (c€/kWh)	5,952				
EXCLUSIF NUIT	Janvier 2021				
Prix par kWh (c€/kWh)	5,952				

INJECTION 4 ANS (8)
Janvier 2021
4,159
Janvier 2021
4,666
2,758

GAZ : PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 4 ANS					
Janvier 2021					
2,580					

## ABONNEMENT - REDEVANCE MENSUELLE POUR LES SERVICES UP

Redevance mensuelle (€/mois, contribution Recupel incl.)

20,49

COUTS ENERGIE VERTE (1) Région Bruxelles-Capitale 1.307 Coûts énergie verte (c€/kWh)

ELECTRICITE - COUTS DE RÉSEAUX: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE SUPPLEMENTS (2)										
			DIST	TRANSPORT	TRANSPORT SUPPLEMENTS					
Gestionnaire du réseau de distribution	Normal	Bihoraire heures pleines	Bihoraire heures creuses	Exclusif nuit	Terme fixe	Terme de puissance mise à disposition			Cotisation sur	Cotisation fédérale (3)
	pierries creuses			<= 13 kVA	> 13 kVA			(3)		
Région de Bruxelles-Capitale	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)		(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)
SIBELGA	8,52	8,52	6,22	6,22	12,41	31,74	63,46	2,86	0,23306	0,35117

DROIT POUR LE FINANCEMENT OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC. MONTANTS INDEXÉS POUR 2021.				
Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)			
<= 1,44 kVA > 1,44 et <= 6 kVA > 6 et <= 9,6 kVA > 9,6 et <= 13 kVA > 13 et <= 18 kVA > 18 et <= 36 kVA > 36 et <= 56 kVA > 56 kVA	0,00 12,34 19,75 24,68 37,03 49,37 98,74 160,45			

GAZ - COUTS DE RÉSEAUX: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE SUPPLEMENTS (2)											
DISTRIBUTION									TRANSPORT SUPPLEMENTS		
Gestionnaire du réseau de distribution	0 - 5 0	T1 00 kWh/an	5 001 - 15	T2 50 000 kWh/an	T3 150 001 - 1 000 000 kWh/an		Tarif pour l'activité de comptage		Coûts	Cotisation sur	Cotisation
de distribution	Terme fixe	Terme proportionnel	Terme fixe	Terme proportionnel	Terme fixe	Terme proportionnel	Relevé annuel	Relevé mensuel	Fluxys (4)	l'énergie	fédérale (3)
Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)
SIBELGA	5,66	2,168	46,90	1,346	990,12	0,716	19,21	355,18	0,177	0,12073	0,06566

OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (Région Bruxelles-Capitale)					
Calibre du compteur	<b>(€/</b> an)				
6 ou 10 m³/heure(5) 6 ou 10 m³/heure(6) 16 m³/heure 25 m³/heure 40 m³/heure 65 m³/heure 100 m³/heure 160 m³/heure	3,34 11,62 28,17 69,55 139,25 348,04 483,95 621,46 898,21				



FRAIS DE RAPPEL ET DE MISE EN DEMEURE (3) (7)				
	Montants applicables en 2021 €			
Frais de rappel Mise en demeure	7,50 max (1er gratuit) 15,00 max			

- (P) Prix valables pour but contrat conclus entrie is far janvier 2021 et is 31 janvier 2021 of commençant au plus tand is 31 janvier 2021.

  (I) Ces tools sort calcules de la mantiere suivante. Q AP pour le coût designe werts aims que le coût conjeniestation pour la Regian Filament. Correspond au pourcetage, tel que déterminé légalement, des prélèvements du Client pour lequel ENGIE doit nemettre des certificats d'énergie verte et, le cas échéant, des certificats de cogénération. Pc correspond au prix par certificat le réseau de distribution/transport applicables à paint du 1 janvier 2021, sont approvable par la CREG et les régulateurs régionaux (REG, CWaPE et BRUGEL).

  (3) Pas souris à la TVA.

  (4) Les cotifié de fréesau de transport pour le gaz naturel (coûts Fluxys) sont estimés à 1.46 EUR/MWh (hors TVA) pour comme publiés par Fluxys.

  (5) Lonque la dermière consommation amusule stansindatése calculée est inférieure ou signie à 500 kWh.

  (6) Lonque la dermière consommation amuselle stansindatése calculée est inférieure ou signie à 500 kWh.

  (7) Vous devez payer nos factures au plus tard dans les 15 jours cellemêtre à dater du jour de fiception. S' vous ne payez pas voir facture à temps nous vous envoyons un raspel. Si vous ne payez pas à temps après notre rappel, nous vous envoyons une mise en demeure. La première mise en demeure se fait par ervoi simple. Les mises en demeure suivantées se font par mocromande. En plus des certificats de destribée que la formation de la facture impayée, just taux d'inérét (égal, en cus de non-paiement à partir de la date d'échéance de la facture.

  (6) Le de la fraire de la date d'échéance de la facture.

  (7) Le de la fraire de la date d'échéance de la facture.

  (8) Le fait d'injection n'est pas d'application. En plus d'un private de la destribée produite et injectie au plus tant d'air l'injection n'est pas d'application. En plus d'un private d'air envoir de commande de la facture.

  (8) Le fait d'injection n'est pas d'application. En plus d'application n'est pas d'application. E

Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de "Up" : sources d'énergie renouvelables (100 %).

Conformément à l'Arrêté Ministériei du 30/33/2007 et l'articlé 4 de la Loi-programme du 27 avril 2007 (à partir du 1 er juillei 2009) les personnes suivantes ont droit au tarif social : les clients finals ou toute personnes ágées ou l'ayant-droit conservant par l'application de l'articlé 21, 52 de la loi du 1 er avril 1999 le droit à la majoration de rente, soit de la garantie de revenus aux personnes ágées (GRAPA), (ii) d'une allocation aux handicagés, (ii) d'une allocation aux handicagés, (ii) d'une allocation divides aux personnes fagées, (iii) d'une allocation aux particles des aux personnes fagées, (iii) d'une allocation aux personnes fag

